



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 07/08/2020

Fortes chaleurs dans le département de la Vienne La préfète de la Vienne déclenche le niveau 3 «alerte canicule» du plan départemental de gestion d'une canicule

Météo-France a placé ce vendredi 7 août 2020 à 12 heures le département de la Vienne en vigilance météorologique orange canicule. **Madame la préfète a donc en conséquence déclenché ce jour à 12h00 le niveau 3 – alerte canicule du plan départemental canicule.**

À ce stade la préfecture n'envisage pas d'interdire l'organisation d'événements à l'extérieur. Il est cependant rappelé qu'il est de la responsabilité de chaque organisateur de décider de les maintenir ou de les annuler en tenant compte de l'ensemble des recommandations émises.

Évolution prévue

Ce vendredi 7 août est la journée la plus chaude de l'épisode avec des températures maximales atteignant fréquemment 39 à 40 °C, localement 41 à 42 °C possibles, et approchant probablement des records par endroits. À la faveur d'un vent d'ouest gagnant le sud-ouest, les températures faiblissent déjà cet d'après-midi sur une frange côtière, plus tardivement dans l'intérieur des terres des départements côtiers.

Les jours suivants, les maximales sont en baisse mais restent élevées, souvent comprises entre 35 et 38 °C du nord-est de la Nouvelle-Aquitaine à l'ex-région Midi-Pyrénées. Elles sont plus faibles sur le sud Aquitain, entre 30 et 35 °C. Les minimales attendues seront également élevées, souvent entre 19 et 22 °C. Cet épisode de canicule devrait durer jusqu'en début de semaine prochaine.

Cet épisode est moins durable et d'intensité moindre rapporté à la canicule de 2003, mais nécessite une vigilance particulière notamment envers les personnes sensibles ou exposées.

Dans le cadre de ce plan, plusieurs dispositions sont prises localement

L'ensemble des services sanitaires du département a été mobilisé et les mesures de prévention prévues dans le plan national canicule et adaptées au niveau local ont immédiatement été mises en œuvre.

Elles consistent notamment à :

- sensibiliser les directeurs d'accueils collectifs de mineurs ;
- contacter les organisateurs de manifestations sportives ;
- renforcer les maraudes pour repérer les publics vulnérables et leur proposer des mesures adaptées.

Les décisions mises en œuvre par la préfète pourront être révisées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et des indicateurs de l'activité sanitaire locale.

Contact presse

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication

interministérielle

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr

7, place Aristide Briand
86000 Poitiers





PRÉFET DE LA VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les conseils de comportement

La préfecture et les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) *Nouvelle Aquitaine* souhaitent rappeler, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées, malades à domicile ou personnes dépendantes) les quelques conseils clés utiles en cas de fortes chaleurs :

- **buvez** régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- **rafraîchissez-vous** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- **mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool** ;
- **évit**ez de sortir aux heures les plus chaudes et **pass**ez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...) ;
- évitez les efforts physiques ;
- **maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, **osez** demander de l'aide.

Mémo des signes d'alerte de déshydratation, notamment chez la personne âgée

- Modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer.
- Maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions.
- Nausées, vomissements, diarrhée, soif.
- Crampes musculaires.
- Température corporelle élevée (supérieure à 38,5 °C). Agitation nocturne inhabituelle.

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de la déshydratation, car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent **boire abondamment, surtout de l'eau ou des boissons non alcoolisées** (le surplus d'eau sera éliminé).

Pour toute information complémentaire :

- Site de la préfecture de la Vienne : <http://www.vienne.gouv.fr/>
- Site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>
- Site du ministère chargé de la Santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/>
- Site de Météo-France : <http://www.meteofrance.com/>
- Site de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/>

Plate-forme téléphonique nationale 0 800 06 66 66

(appel gratuit depuis un poste fixe en France, du lundi au samedi de 9h00 à 19h00)



Contact presse

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication interministérielle

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr

7, place Aristide Briand
86000 Poitiers

